

## 1. Pour un élève n'ayant jamais fait l'objet de modification des attentes

### Constat d'incapacité pour l'élève d'atteindre les objectifs du PFEQ

QUI : Équipe-école

- ✓ Plusieurs mesures expérimentées (flexibilité-adaptation) et traces conservées au PI et/ou plan d'action
- ✓ Question : Qu'est-ce qui explique les échecs de l'élève ? Est-ce que l'élève est en grande difficulté ou est dans l'*incapacité* de répondre aux exigences du PFEQ ?
- ✓ Outils : Arbre décisionnel ; Réflexion mise en place adaptation/modification ; Démarche mise en place adaptation/modification

### Concertation auprès des personnes ressources

QUI : Équipe-école

- ✓ Spécialistes de la clientèle (Conseillers pédagogiques, ressources régionales, etc.)
- ✓ CP sanction

### Explication des effets possibles de la modification sur le cheminement scolaire de l'élève

QUI : Direction

- ✓ Explication aux parents et aux enseignants sur les effets possibles sur le cheminement de l'élève
- ✓ OUTILS : Feuillet explicatif ; document sur les parcours scolaires

### Prise de décision de l'équipe du PI concernant la modification des attentes

QUI : Équipe du plan d'intervention (direction, enseignants, professionnels)

- ✓ Question à se poser : Est-ce que, après l'analyse de la situation, la modification est la meilleure option pour l'élève à court et long terme ?
  - Si OUI, poursuivre la démarche
- ✓ S'assurer que les parents et l'élève sont dans le coup

### Mise à jour du PI

QUI : Direction

- ✓ Objectifs : « Atteindre une réussite éducative modifiée en (matière) selon les attentes ciblées à l'annexe »
- ✓ Commentaire, section *remarque* : « Les interventions réalisées pour soutenir l'élève dans ses apprentissages ne lui permettent pas de répondre aux exigences du PFEQ. Par conséquent, les attentes par rapport aux exigences de ce programme sont modifiées pour lui permettre de poursuivre le développement de la compétence ou des compétences ciblées. Voir l'annexe pour connaître les disciplines ciblées et les attentes modifiées. »
- ✓ Annexe doit être mise à jour et communiquée régulièrement (minimum 1 fois/année)

### Mise à jour de l'annexe au PI

QUI : Enseignante(s)

- ✓ Déterminer les nouvelles attentes de l'élève dans la ou les disciplines ciblées
- ✓ OUTILS & aide : Annexe au PI pour préciser les attentes ; CP matières, CP adaptation et CP sanction

### Demande du code-matière modifié au bulletin

QUI : Direction/secrétaire

- ✓ Communiquer avec l'équipe TOS (Manon) pour s'assurer que le ou les codes-matières modifiés et le commentaire faisant référence au PI apparaissent au bulletin

# Étapes à suivre pour modifier les attentes d'un élève

## 2. Pour un élève déjà en modification dans une ou plusieurs matières

Prise de décision de l'équipe du PI concernant la modification des attentes

QUI : Équipe du plan d'intervention (direction, enseignants, professionnels)

- ✓ Question à se poser : Est-ce que, après l'analyse de la situation, la modification est TOUJOURS la meilleure option pour l'élève à court et long terme ?
- ✓ Processus à faire régulièrement (minimum 1 fois/année)

### Si OUI

Mise à jour de l'annexe au PI

QUI : Enseignante(s)

- ✓ Déterminer les nouvelles attentes de l'élève dans la ou les disciplines ciblées
- ✓ Communiquer avec les parents les nouvelles attentes
- ✓ OUTILS : Annexe au PI pour préciser les attentes

Demande du code-matière modifié au bulletin  
(s'il y a lieu)

QUI : Direction

- ✓ Si l'élève tombe en modification des attentes dans de nouvelles matières/compétences, communiquer avec l'équipe TOS pour que le ou les codes-matières apparaissent au bulletin

### Si NON

Mise à jour du PI

QUI : Direction

- ✓ Commentaire dans la section *remarque* concernant le retrait des mesures de modification (inclure l'année scolaire dans la remarque)
- ✓ Retrait de l'annexe

Explication des effets possibles du retrait de la modification sur le cheminement scolaire de l'élève et les répercussions sur le bulletin

QUI : Direction

- ✓ Explication aux parents sur les possibilités concernant le cheminement scolaire
- ✓ Mise en garde sur les effets possibles sur les prochains bulletins (échecs, moyenne)